



La 17ème session de la Conférence européenne des ministres responsables de
l'aménagement du territoire (CEMAT),

Bucarest, 3 Novembre 2017

RÉSOLUTION No. 1

ZONES FONCTIONNELLES - VALORISATION DU POTENTIEL LOCAL DANS LES POLITIQUES
DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR LE CONTINENT EUROPÉEN

Nous, les Ministres responsables de l'aménagement du territoire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, réunis à Bucarest, Roumanie, pour la 17ème session de notre Conférence du Conseil de l'Europe,

Rappelant la classification territoriale établie dans les objectifs spécifiques de la Charte européenne de l'aménagement du territoire (Charte de Torremolinos) et la nécessité d'adapter les mesures d'aménagement du territoire aux caractéristiques de ces territoires,

Compte tenu des Principes directeurs du développement durable du continent européen adoptés lors de la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT, 2000, Hanovre),

Vu les dispositions de la Déclaration de Ljubljana sur La dimension territoriale du développement durable (CEMAT, 2003), qui souligne l'importance du développement polycentrique comme une politique qui devrait être améliorée pour gérer de manière adéquate les défis du développement territorial durable du continent européen,

Considérant les résolutions adoptées par la CEMAT sur le développement polycentrique du continent européen (CEMAT, 2006, Lisbonne),

Rappelant la Déclaration de Moscou sur Les enjeux du futur: le développement territorial durable du Continent européen dans un monde en mutation (CEMAT, 2010) qui a marqué la 40ème anniversaire de la CEMAT,

Soulignant l'importance de diriger les politiques de l'aménagement du territoire vers la valorisation des atouts territoriaux, ainsi que la nécessité de renforcer les territoires en favorisant la coopération et les échanges,

Compte tenu que la diversité des territoires sur le continent européen favorise un important potentiel de développement,

Vu la Résolution No.2 sur la contribution de la CEMAT à la réalisation des buts du Conseil de l'Europe (CEMAT, Napflion, 2014), listant les thèmes possibles des travaux futurs,

Reconnaissant l'importance de fournir une solution de gouvernance exhaustive pour les zones qui sont intégrées du point de vue économique et sociale.

Notant avec satisfaction l'opportunité offerte par la 17ème session, organisée par la Roumanie, pour discuter de l'importance des zones fonctionnelles comme outils pour valoriser le potentiel local par le biais des politiques de développement territorial.

CONVENONS DE CE QUI SUIT:

1. Nous sommes convaincus de l'importance de promouvoir des mesures pour soutenir le développement spatial durable et valoriser le potentiel local en identifiant et en structurant différentes catégories de territoires, telles que la plupart des zones fonctionnelles et faire appel à d'autres acteurs importants pour promouvoir ces mesures également.

Les tendances du développement économique et social ne tiennent pas compte des limites administratives des unités territoriales. La masse économique et la densité démographique sont parmi les facteurs les plus importants qui facilitent le développement économique des zones fonctionnelles, en attirant des investisseurs et de la population active. En outre, les ressources/atouts locaux sont mis en avant par les activités économiques. Par conséquent, pour être efficaces, les politiques de développement social et économique doivent prendre en considération la dimension territoriale, pour produire des effets synergiques avec les politiques de développement territorial.

L'Europe continue de faire face à un certain nombre de défis socio-économiques importants: le vieillissement et le déclin démographique, le manque d'accessibilité de certaines zones, dans les domaines de l'efficacité du transport et du logement convenable en raison de la congestion du trafic et les transformations urbaines dynamiques, dans d'autres zones, les risques liés au changement climatique, les défis liés à la sécurité de l'approvisionnement en énergie, la perte de la biodiversité, la détérioration du patrimoine naturel et culturel. Ceux-ci peuvent être abordés au niveau paneuropéen d'une part, en échangeant des expériences sur les politiques et les instruments d'aménagement du territoire qui se sont révélés efficaces dans les États Membres, et, d'autre part, en identifiant les zones présentant des caractéristiques et des problèmes communs qui pourraient agir comme des zones fonctionnelles et qui peuvent être pris en compte par les mêmes politiques et les interventions intégrées.

Parallèlement, le territoire du continent européen se caractérise par une grande diversité et il est possible d'identifier et de définir des zones à spécificités géographiques (zones montagneuses, des états insulaires, îles, côtes, bassins hydrographiques, etc.) recoupant des zones délimitées par des critères socio-économiques ou d'autres critères. Les zones délimitées par des critères géographiques peuvent rencontrer des difficultés d'accessibilité, d'isolement, de faible densité de population, de barrières politiques, culturelles ou économiques. Dans le même temps, ces zones ont un potentiel naturel qui nécessite une protection et une conservation, ainsi que des interventions visant à exploiter le potentiel endogène.

Aussi les interdépendances entre le développement urbain et rural, les tendances de la spécialisation économique, l'intégration des marchés du travail et les marchés économiques dans des zones fonctionnelles au-delà des frontières administratives, nécessitent des outils de gestion appropriés.

Le développement territorial durable et la valorisation du potentiel local peuvent être soutenus en favorisant la coopération, le partenariat et les relations entre différents niveaux et catégories de territoires, dans un processus qui transcende les frontières administratives et permettent des échanges conduisant à une cohésion territoriale, à l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, et à la promotion de la compétitivité.

2. Nous reconnaissons l'existence d'une grande diversité des zones fonctionnelles qui doit être abordée simultanément par des politiques et processus d'aménagement du territoire

La question des zones fonctionnelles, que ce soit en ce qui concerne les zones autour des centres urbains dans lesquels se forment des relations systémiques, ou bien comme des catégories de zones délimitées par leur caractéristiques géographique ou une activité économique, est un sujet de plus en plus débattu au sein des politiques publiques. Les zones fonctionnelles doivent être considérées comme des instruments qui facilitent l'établissement de relations fonctionnelles entre différents territoires, qui transcendent leurs limites administratives par la stimulation de la coopération au niveau local, régional et macro-régional et qui peuvent soutenir un développement polycentrique équilibré.

Bien qu'il n'y a pas de définition unanimement acceptée du concept de zone fonctionnelle, le consensus général est que le concept de zone fonctionnelle couvre les débats sur les multiples liens, interactions, caractéristiques communes, avantages, intérêts et défis qui permettent à une zone de fonctionner dans son ensemble.

À un haut niveau de généralité, une zone fonctionnelle est un territoire qui fonctionne sur le plan politique et / ou social et / ou économique dans son ensemble ou en tant que système. Par conséquent, une zone fonctionnelle est définie par un système d'interactions qui se produit dans plusieurs unités administratives territoriales (villes, communes, etc.) qui travaillent ensemble et sont liées par des activités de transport, des communications ou des activités économiques, parmi quelques liens, ainsi que par des défis et des caractéristiques communes.

Les relations entre les localités dans une zone urbaine peuvent être déterminées en gérant l'offre et la demande de main-d'œuvre, en fournissant des services d'intérêts généraux pour les zones rurales dans lesquelles elles manquent, en menant conjointement certaines activités, en capitalisant sur des éléments naturels ou en développant et mettant en œuvre des stratégies communes au niveau régional / national / transfrontalier / transnational y compris la coopération dans des domaines d'intérêt commun. Le concept devrait être analysé dans le contexte actuel, par rapport aux tendances actuelles de la coopération, de la décentralisation, de la gestion territoriale et du développement économique et social, en respectant le principe de subsidiarité..

Au niveau européen, il existe une variété de zones fonctionnelles. Celles-ci peuvent être structurées en fonction des niveaux territoriaux couverts. Une catégorie est représentée par la coopération transnationale ou la coopération au niveau des macro-régions (y compris un

ensemble de régions de différents pays ainsi que des pays entiers, des zones géographiquement délimitées ce qui confère une certaine structure d'activités économiques). D'autres catégories incluent des zones de coopération à niveau régional / local, des zones urbaines fonctionnelles (la zone d'influence d'une ville), zones rurales fonctionnelles, zones transfrontalières (impliquant un nombre limité de régions voisines d'au moins deux pays à frontières adjacentes), des zones partageant les mêmes caractéristiques géographiques, naturelles et/ou culturelles, ainsi que des « clusters » (des concentrations géographiques d'institutions et d'entreprises interconnectées dans un domaine particulier).

Plusieurs catégories de zones fonctionnelles peuvent coexister dans le même espace et répondre à de multiples besoins en même temps. Par conséquent, dans la planification du territoire, une perspective globale doit être assurée, en tenant compte de toutes les relations fonctionnelles sur un territoire cohésif.

3. Nous reconnaissons le rôle des zones fonctionnelles comme un outil pour stimuler le développement spatial durable

En abordant les zones fonctionnelles dans les politiques de développement territorial, les conditions préalables à la protection, la capitalisation et la promotion des ressources et spécificités locales sont créées, pour une meilleure cohésion sociale, économique et territoriale, contribuant à améliorer les conditions de vie de toutes les personnes indépendamment de leur environnement de résidence. Cependant, les zones fonctionnelles impliquent un nouveau modèle de gouvernance territoriale et le développement d'outils qui aident à respecter le bien-être collectif, l'intérêt de la société et les droits individuels des citoyens.

La gouvernance des zones fonctionnelles peut aider à réduire la sur-complexité d'un monde globalisé, en permettant aux citoyens et à la société civile de prendre responsabilité pour la qualité de leur espace de vie en manière démocratique.

De plus, l'utilisation durable du potentiel local - les ressources humaines, naturelles ou culturelles - et tout autre spécificité d'une zone fonctionnelle, contribue à l'augmentation de la compétitivité territoriale.

Mettre à profit le potentiel des territoires géographiquement délimités et les intégrer dans les zones fonctionnelles est une occasion de relever les défis socio-économiques auxquels ils sont confrontés afin que ces territoires puissent devenir compétitifs au niveau régional, national, européen ou mondial.

La définition et le développement des zones fonctionnelles peuvent favoriser un développement territorial durable de tous les Etats Membres du Conseil de l'Europe sous différentes formes: offre d'outils de planification et d'aménagement du territoire, définition de nouvelles solutions de gouvernance basées sur la coopération (par exemple des modèles d'association parmi les organismes administratifs, pour développer et mettre en œuvre des politiques, fournir des services, assurer la gestion des fonds), gérance des programmes financiers qui peuvent soutenir une bonne infrastructure pour la mobilité des gens et de l'information, définition de zones de protection du patrimoine et des ressources locales, ou par offre de possibilités de marketing territorial.

4. Nous proposons que les priorités suivantes soient prises en compte dans le processus d'aménagement du territoire et de développement territorial pour capitaliser et développer des zones fonctionnelles:

A. Identification et délimitation des zones fonctionnelles

Sur le plan organique ou en fonction de certaines interventions (en particulier en ce qui concerne l'infrastructure), les zones ayant un potentiel pour devenir fonctionnelles sont formées au niveau des territoires. Ce sont des zones ayant certaines spécificités géographiques ou socio-économiques. Généralement, les zones cohésives sont basées sur des éléments territoriaux - des centres urbains ou communes rurales ou bien des conditions naturelles qui influencent les spécificités économiques et sociales de ces zones. Afin d'utiliser efficacement les ressources de ces territoires, une série d'interventions est nécessaire avant tout pour un mode de gestion formel ou informel qui assure la coordination des orientations de développement et de l'investissement. La délimitation de zones fonctionnelles potentielles doit être réalisée en premier lieu selon les relations au niveau territorial et les flux, ainsi que sur des éléments d'identité locale et régionale, des caractéristiques du paysage et des valeurs naturelles et culturelles. Le principe de la contiguïté spatiale est une autre condition dans la définition d'une zone fonctionnelle, même si les périmètres peuvent beaucoup varier. La gestion doit être déterminée prenant en considération leur couverture territoriale.

Dans le contexte de la mondialisation, le rapide développement territorial doit être pris en considération, de sorte que des changements importants dans les flux et les phénomènes qui ont conduit à la création de relations et zones fonctionnelles. En conséquence, les zones fonctionnelles, aussi que les zones fonctionnelles potentielles, qui ont été définies et qui sont actives, dans n'importe quelle forme de gouvernance, doivent être réévaluées périodiquement afin d'enregistrer toute modification de leurs limites et/ou des relations fonctionnelles.

B. Identification et utilisation du potentiel endogène

Dans le processus de la mondialisation, les éléments de la spécificité locale fournissent une identité pour les communautés locales mais, en même temps, sont une source d'attraction pour les activités économiques. Afin d'établir une zone fonctionnelle au niveau territorial, les ressources naturelles, culturelles, économiques et humaines de ces territoires doivent être identifiées et exploitées de manière durable, surtout si elles sont uniques ou faibles. Les politiques économiques et sociales doivent être liées à la dimension territoriale de ces zones, liés fortement aux politiques de développement territorial et conçus selon les besoins de chaque typologie territoriale.

C. Soutenir le développement des zones fonctionnelles

Le développement d'une bonne infrastructure, aussi que des services capables d'assurer une bonne mobilité des gens, produits et de l'information est une des conditions afin de transformer une zone cohésive dans une zone fonctionnelle. Les zones fonctionnelles peuvent mettre à profit le développement économique dans de grandes villes et leurs régions métropolitaines, ainsi que l'attractivité des zones urbaines majeures afin d'atteindre leur rôle dynamique et de stimuler le développement sur leur territoire d'influence. Les zones fonctionnelles peuvent être développées autour des villes de taille petite et moyenne en

offrant des services et de l'infrastructure d'intérêt général pour les zones rurales et en créant des économies d'échelle.

Examinant la diversité des zones fonctionnelles européennes en fonction des critères et des buts de leur établissement, ainsi que le développement d'une base de données de bonnes pratiques contribuerait à une meilleure compréhension du sujet et au transfert des connaissances et de l'expérience.

Afin de renforcer celles zones fonctionnels, il est nécessaire d'élaborer des outils d'aménagement du territoire qui peuvent être accompagnés par des instruments de financement afin d'assurer l'opérationnalisation des objectifs de développement territorial. Le financement des investissements devrait être établi au moyen de stratégies et de plans de développement territorial et en quantifiant l'impact territorial des interventions afin d'assurer le développement durable du territoire.

Promouvoir des partenariats, le développement urbain et territorial intégré, orienter les fonds disponibles vers les zones spécifiques, dans des domaines clés sont des mesures pour structurer les zones fonctionnels.

D. Assurer la gouvernance territoriale et les principes de démocratie

Afin de gérer différents types de zones fonctionnelles et d'assurer la contribution des acteurs concernés aux niveaux local, régional, national et européen, en respectant le principe de subsidiarité, il est nécessaire d'identifier les mécanismes de gouvernance à plusieurs niveaux. Cela implique une coopération et coordination entre les décideurs à différents niveaux et à travers de politiques sectorielles. Le model de gouvernance des zones fonctionnelles peut être organisée de manière formelle (avec une structure définie selon des critères techniques et / ou politiques), ou une approche informelle pourrait être envisagée en assurant la coordination des activités des autorités publiques qui sont incluses dans la zone fonctionnelle, sur la base de protocoles ou de procédures engagés dans ce but, et convenus par des parties prenantes importantes. Cependant, chaque choix implique la volonté politique, la responsabilité et des ressources financières dédiées aux objectifs communs.

Afin d'assurer une gestion efficace des ressources dans les zones fonctionnelles, il est essentiel d'informer et d'impliquer la population la société civile dans les processus décisionnels aussi que l'implémentation, de façon opportune et efficacement intégré à l'autorité du droit afin d'être largement approprié.

5. Nous nous engageons à suivre l'cette approche relative aux zones fonctionnelles et à la coopération territoriale au niveau local, transfrontalier, régional, national et transnational comme un instrument de développement spatial, dans les limites de nos moyens et compétences, et nous faisons appel aux acteurs importants de promouvoir cette approche également.